

VILLE DE LEFOREST



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal,
Vu le défilé du Samedi 11 Novembre 2023,
Départ 10H45 Maison de Quartier du Planty Roland et Lucienne Prévost, suivi des rues Florent Evrard, Jean Jaurès, Place Roger Salengro, à Leforest,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans les rues susnommées pour permettre le bon déroulement du défilé du Samedi 11 Novembre 2023 à Leforest,

2023/198

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

- Article 1** La circulation des véhicules sera interdite **le Samedi 11 Novembre 2023** à partir de 10H45 au départ de la Maison de Quartier du Planty Roland et Lucienne Prévost et des rues susnommées jusqu'à 12H00, pour permettre le bon déroulement du défilé du 11 Novembre 2023.
- Article 2** Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police. De même, l'accès aux garages des habitations devra être laissé libre afin qu'en cas de problème grave le riverain puisse circuler.
- Article 3** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville.
- Article 4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5** La Municipalité,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de police,
La Police Municipale,
Les Services de Secours et d'Incendie de la ville de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 7 Novembre 2023.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 08/11/2023.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

